

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 9934

CIRCULATION ALTERNEE ET INTERDICTION DE STATIONNER
TRAVAUX DE FOUILLES ALLEES DES ROSES

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise VTPS-SAS à Menneville qui va procéder à des travaux de fouilles à ouvrir pour ENEDIS

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier.

ARRETE

Art 1 : La circulation se fera de façon alternée au droit du chantier situé Allée des Roses, à compter du 18 septembre 2023 pour une durée de 30 jours.

Art 2 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit aux abords du chantier.

Art 3 : La vitesse sera limitée à 30km/h aux abords du chantier.

Art 4 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La société VTPS-SAS
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire des transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 14/09/2023

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.